CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE
Hôpital Max Fourestier

Décision n°604 – CASH de Nanterre relative à la direction générale

Roger Prévot
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ

Objet : délégation de signature de madame Meuy SEPHAN

La directrice,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles l.6143-7 et d. 6143-33 à d.6143-35 ;

Vu la convention de direction commune en date du 20 décembre 2018 entre le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du centre national de gestion, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice de l'établissement public Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Considérant l'organigramme de direction commune ;

Décide

Article 1 : En l'absence ou en cas d'empêchement de madame Luce LEGENDRE, délégation est donnée à **madame Meuy SEPHAN**, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, au nom de la directrice, les décisions, documents et correspondances administratives diverses portant sur :

- Les demandes d'achat ;
- Les attestations de service fait ;
- Les traitements des réquisitions judiciaires.
- Les attestations diverses relevant de la direction générale.

Article 2 : La date d'effet des présentes dispositions est fixée au 2 janvier 2020.

Article 3 : La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est communiquée au conseil d'administration, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine.

À Nanterre, le 2 janvier 2020

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE